

HORS-SÉRIE



VILLEDIEU
INTERCOM

Territoire d'avenir

Janvier
2016

Le magazine de votre communauté de communes



DÉCHETS

COLLECTE 2016

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

GESTION DES DÉCHETS



QUELS CHANGEMENTS

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

PROCHAIN ?

« Pour limiter les dépenses et donc les augmentations d'impôts sur la collecte et le traitement des ordures ménagères, Villedieu Intercom a travaillé depuis le printemps dernier sur une réforme de sa politique publique qui va entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2016. Vous trouverez dans ce hors-série les infos pratiques des changements qui vont intervenir. Vous pourrez également retrouver toutes ces informations sur le site internet www.villedieu-intercom.fr.

Au nom de l'ensemble des élus de Villedieu Intercom, je vous souhaite une bonne lecture et une bonne année 2016. »

Marc BRIENS

*Vice-président de Villedieu Intercom
en charge du pôle environnement*

LES ORDURES MÉNAGÈRES

LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE

Les communes de Beslon, Champrepus, Villedieu-les-Poêles, Fleury, la Colombe, Percy, Le Chefresne, Maupertuis et Montabot ont dû être divisées en plusieurs zones. Afin de faciliter la collecte pour les habitants il est prévu, dans la mesure du possible, que les zones soient collectées le même jour (matin pour l'une et après-midi pour l'autre) de sorte qu'il suffira aux habitants de sortir leurs sacs la veille. Toutefois, il pourra y avoir des changements pour la collecte lors de jours fériés. Nous vous invitons à prendre connaissance du tableau ci-dessous pour savoir quels jours de collecte vous concernent.

► **Sacs marron translucides fournis par Villedieu Intercom ou votre mairie**



TABLEAU DES JOURS DE COLLECTE PAR COMMUNE

COMMUNES	JOUR DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES	EXCEPTIONS 2016
BESLON 1 : La Bézourie, Le Bois, le village des ponts, Le bourg, La Binodière, Le Chesnay, St-Fraguaire, Le Mesnil Eudes, La Davière, La Huardière, La Ménardière, La Pareillerie, Les Vallées, Village Saussey, La Patardière	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au vendredi 6 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au vendredi 15 juillet.
BESLON 2 : La Conduite, Le Gros Caillou, La Haute Jollière, La Carbinère, L'hôtel Diot, Village La Croûte, La Houttelière, La Fresnaye, L'épine, La Haute Baslière, La Basse Balsière, Les Baconnières, Le Bisson	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
BOISYVON	Le mercredi	
BOURGUENOLLES	Le mardi	La collecte du mardi 1er novembre est reportée au mercredi 2 novembre.
CHAMPRÉPUS 1 : L'ensemble de la commune sauf Champrepus 2	Le mardi	La collecte du mardi 1er novembre est avancée au lundi 31 octobre.
CHAMPRÉPUS 2 : Moulin Des Planches, Village Morin, La Rogerie, La Cheminière, La Vassourie, L'hôtel Ligot, Village Vavasseur, Village Chauvin, Village Vivannière	Le mardi	La collecte du mardi 1er novembre est reportée au mercredi 2 novembre.
CHÉRENCÉ-LE-HÉRON	Le vendredi	La collecte du vendredi 11 novembre est reportée au samedi 12 novembre.
COULOUVRAY-BOISBENÂTRE	Le mercredi	
FLEURY 1 : L'ensemble de la commune sauf Fleury 2	Le mardi	La collecte du mardi 1er novembre est avancée au lundi 31 octobre.
FLEURY 2 : Du Buron à la Petite Hague	Le mardi	La collecte du mardi 1er novembre est reportée au mercredi 2 novembre.
LA BLOUTIÈRE	Le mardi	La collecte du mardi 1er novembre est avancée au lundi 31 octobre.
LA CHAPPELLE-CÉCELIN	Le mercredi	
LA COLOMBE 1 : L'ensemble de la commune sauf La colombe 2 et 3.	Le vendredi	La collecte du vendredi 11 novembre est reportée au samedi 12 novembre
LA COLOMBE 2 : Rue Montais, rue de la Hervière	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au vendredi 6 mai. La collecte du 14 juillet est reportée au vendredi 15 juillet.

Directeur de publication / Charly Varin
Directrice générale des services / Marina Gérard
Rédactrice en chef / Camille Barradas
Rédaction / Marina Gérard
Crédits photographiques / Fotolia, Villedieu intercom
Conception graphique / LE KLUB
Impression / Imprimerie Renouvin
(imprimé sur papier PEFC avec des encres végétales)
Distribution / La Poste
Tirage / 8500 exemplaires
Tous droits de reproduction réservés

TABLEAU DES JOURS DE COLLECTE PAR COMMUNE

COMMUNES	JOUR DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES	EXCEPTIONS 2016
LA HAYE-BELFOND	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
LA LANDE D'AIROU	Le mardi	La collecte du mardi 1 ^{er} novembre est reportée au mercredi 2 novembre.
LA TRINITÉ	Le vendredi	La collecte du vendredi 11 novembre est reportée au samedi 12 novembre.
LE CHEFRESNE 1 L'ensemble de la commune sauf Le Chefresne 2 et 3.	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
LE CHEFRESNE 2 La Présentière, Le Neufbourg, Hinet, Le Hamel du Bois, le Neufbourg de haut, Le Hamel Castel, Le Chêne Guérin.	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet
LE CHEFRESNE 3 La Présentière, Les Naudières, La Huberdière, La belle Chaise, Le Hamel au Dormeur, Le Hamel au Prince, Le Buisson, La Salmonière, La Biliardi-re, La Monerie, Le Hamelet	Le vendredi	La collecte du vendredi 11 novembre est reportée au samedi 12 novembre
LE GUISLAIN	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
LE TANU/NOIRPALU	Le mardi	La collecte du mardi 1 ^{er} novembre est reportée au mercredi 2 novembre.
MARGUERAY	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au vendredi 06 mai La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au vendredi 15 juillet
MAUPERTUIS 1 L'ensemble de la commune sauf Maupertuis 2.	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
MAUPERTUIS 2 La Neslière, Le hamel Voisin, Le breuil	Le lundi	La collecte du lundi 28 mars est avancée au samedi 26 mars. La collecte du lundi 16 mai est avancée au samedi 14 mai. La collecte du lundi 15 août est avancée au samedi 13 août.
MONTABOT 1 L'ensemble de la commune	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
MONTBRAY	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au vendredi 6 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au vendredi 15 mai.

TABLEAU DES JOURS DE COLLECTE PAR COMMUNE

COMMUNES	JOUR DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES	EXCEPTIONS 2016
MORIGNY	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au vendredi 6 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au vendredi 15 mai.
PERCY 1 L'ensemble de la commune sauf Percy 2, 3 et 4	Le lundi	La collecte du lundi 28 mars est avancée au samedi 26 mars. La collecte du lundi 16 mai est avancée au samedi 14 mai. La collecte du lundi 15 août est avancée au samedi 13 août.
PERCY 2 La durandière, Le Hamel Chapon, Le Hamel Baisnée, les Hauts Vents, Le Mont-Robin, La Goupillière de Haut, La Supplière, La Jametière, La Huberotièrre, Les Forges, La Binoudière, Le Mesnil Céron, La Basserie, La Cannerie	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
PERCY 3 La Hoctière, L'Aronde, La Benoistièrre, Le Pont Bacon, Rue de la Gièze, rue du Bocage, Le Hamel Soismier, La Mazurie, La Menardièrre, rue des Charmes, La Crespinièrre.	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet
PERCY 4 La Roche, L'Asquerie, La Gannerie, Le Hoc, La Roctinièrre, La Quesnellierie, Le Hamel ès Hervy, La Grande et Petite Mancellièrre, Le Laurier, La Blinièrre, La Monnerie, La Vallerie, La Fâtardièrre	Le vendredi	La collecte du vendredi 11 novembre est reportée au samedi 12 novembre
ROUFFIGNY	Le vendredi	La collecte du 11 novembre est reportée au samedi 12 novembre.
SAINTE-CÉCILE	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
SAINTE-MARTIN LE BOUILLANT	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
SAINTE-MAUR DES BOIS	Le mercredi	
SAINTE-POIS	Le mercredi	
VILLEBAUDON	Le jeudi	La collecte du jeudi 5 mai est reportée au samedi 7 mai. La collecte du jeudi 14 juillet est reportée au samedi 16 juillet.
VILLEDIEU-LES-POÊLES 1 Zone du centre-ville ✎ Pour plus de précision, merci de consulter le calendrier qui vous a été distribué.	Le lundi	La collecte du 28 mars est avancée au samedi 26 mars. La collecte du lundi 16 mai est avancée au samedi 14 mai. La collecte du lundi 15 août est avancée au samedi 13 août.
VILLEDIEU-LES-POÊLES 2 Zone extérieure du centre-ville ✎ Pour plus de précision, merci de consulter le calendrier qui vous a été distribué.	Le mercredi	

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

CONSEILS PRATIQUES

- Utiliser les sacs fournis par Villedieu Intercom. Ce sont des sacs marrons translucides à retirer à votre mairie ou à la maison des services de Villedieu Intercom (11 rue Pierre Paris - Villedieu-les-Poêles).
- **Nouveauté : ces sacs seront également distribués aux habitants de Villedieu-les-Poêles.**
- Possibilité d'utiliser des conteneurs pour sortir vos poubelles. Afin de faciliter le service de ramassage, ils ne doivent pas être supérieurs à 120 litres.
- Vos sacs fermés doivent être bien visibles et sortis sur le bord de la route. Le ramassage s'effectue souvent de nuit, les sacs non visibles ne sont pas ramassés. Vos sacs peuvent être rassemblés dans un conteneur. Les déchets ne doivent pas être en vrac dans le conteneur.
- En cas d'absence de tri, une étiquette « non conforme » est mise sur votre sac. Vous devez trier votre sac conformément aux consignes indiquées ci-après, avant de le proposer de nouveau à la collecte.
- Sortir vos ordures ménagères la veille au soir du jour de votre collecte
- Les particuliers doivent porter les gros cartons à la déchetterie pour valorisation.
- En cas de sac déchiré, le service de ramassage réalise un premier nettoyage du gros des déchets dispersés. Vous devez nettoyer les derniers déchets restants.
- Toutes les ordures ménagères des particuliers ne sont collectées qu'une seule fois par semaine. Le 2ème passage pour les ordures ménagères est réservé aux métiers de bouches.

LE TRI SELECTIF

- Les emballages (bouteilles, bidons ou flacons plastiques avec bouchons, boissons, produits de toilette, ou tout produit d'entretien, les petits emballages en carton, les briques alimentaires, les conserves et autres emballages en métal)
- Le papier (journaux, magazines, publicités, enveloppes, feuilles et cahiers)
- Le verre (bouteilles en verre, pots et bocaux)

LES MODALITÉS DU TRI

Pour une meilleure cohérence et une meilleure efficacité les modalités du tri évoluent pour les 12 communes suivantes : Beslon, Le Chefresne, La Colombe, Le Guislain, La Haye-Bellefonds, Marguray, Maupertuis, Montabot, Montbray, Morigny, Percy, Villebaudon.

Dorénavant, tous les habitants trieront de manière identique en apportant leurs déchets recyclables au point d'apport volontaire.

Un point d'apport volontaire est composé de 3 conteneurs : le **jaune pour les emballages**, le **bleu pour les papiers** et le **vert pour le verre**.

Sur la commune de Villedieu-les-Poêles, une collecte des emballages (sac jaune) en porte à porte est assurée les semaines impaires sur le secteur 1 et les semaines paires sur le secteur 2 (pour les jours fériés se reporter aux calendriers distribués).

Pour les professionnels, artisans, commerçants, merci de vous rapporter à notre site internet : www.villedieu-intercom.fr

3 DÉCHETTERIES

◆ Percy

La Bergerie 50410 Percy

Lundi, mercredi, vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

◆ Sainte-Cécile

Chemin du moulin 50800 Sainte-Cécile

Le jeudi de 14h à 18h
Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

◆ Villedieu-les-Poêles

5 ZA de la Sienne 50800 Villedieu-les-Poêles

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

LES DÉCHETS TRAITÉS DANS LES DÉCHETTERIES :

- Les cartons ondulés.
- Le bois (palettes, meubles, branches...)
- La ferraille
- Les encombrants (placoplâtre, moquette...)
- Les gravats (briques, faïences, lavabos, pots en terre, terre...)
- Les batteries et les piles
- Les huiles de vidange
- Les déchets spécifique (peintures, solvants, produits phytos, white spirit, antigel, liquide de refroidissement, chlore,...)
- Les emballages recyclables
- Le papier
- Le verre
- Les équipements électriques et électroniques
- Les équipements d'ameublement (Villedieu seulement)
- Les déchets verts

CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Particuliers : dépôts gratuits pour les habitants des communes de Villedieu Intercom indifféremment sur les 3 déchetteries, sauf les apports de déchets amiantés. Vous devez vous munir de votre carte de déchetterie à retirer gratuitement dans votre mairie ou à la maison des services de Villedieu Intercom - 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles.

Professionnels : dépôts gratuits de carton, ferraille et papier. Facturation au tonnage pour les autres déchets. Les tarifs sont mis à jour sur le site internet du Point Fort Environnement : www.smpf50.fr

LE SECTEUR DE VILLEDIEU-LES-POÊLES

Déchets verts

Une collecte en porte à porte à Villedieu-les-Poêles est assurée du 1er avril au 30 septembre 2016. Le service ne collectera plus les déchets verts et branchage en mélange. Seules les tontes de pelouses seront ramassées au vu de l'évolution faite par le Point Fort Environnement de séparer ces deux flux.

- ◆ 2 secteurs : Lundi après-midi pour Villedieu 2 et mercredi après-midi pour Villedieu 1 (secteurs : se rapporter aux calendriers distribués)

Le calendrier des jours de collecte de votre zone sera distribué par le service de collecte des ordures ménagères dans vos boîtes aux lettres fin décembre 2015.

Collectes spécifiques aux professionnels de Villedieu-les-Poêles : Pour les cartons le mardi et pour les encombrants le vendredi.

Guide du tri



POINT FORT
ENVIRONNEMENT

Verre

Bouteilles



Bocaux et pots

(sans capsules, ni bouchons, ni vaisselle)



Emballages

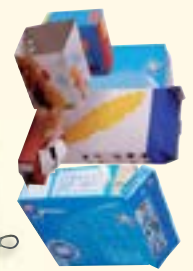
Bouteilles, bidons
et flacons en plastique



Boîtes métalliques, aérosols



**Petits emballages
en carton**



**Briques
alimentaires**



Papier

Journaux,
magazines,
publicités,
annuaires

(Merci d'enlever
le film plastique)



**Feuilles, cahiers,
courriers**



Enveloppes

(avec ou sans fenêtre)



Ordures ménagères

Déchets de cuisine
(époussures, restes de repas...)



Polystyrène



**Barquettes, pots,
sacs et sachets en plastique**



**Couches,
papiers gras
ou souillés...**



Les autres
déchets
à déposer
à la déchèterie

- ➔ Les déchets verts
- ➔ Les gravats
- ➔ La ferraille
- ➔ Le carton ondulé

- ➔ Le bois
- ➔ Le textile
- ➔ Les encombrants (moquette...)
- ➔ Les ampoules, leds et néons

- ➔ Les appareils électriques et électroniques (électroménager, TV, ordinateur...)
- ➔ Les déchets spéciaux (peintures, piles, huiles...)
- ➔ Les objets encore utilisables pour la filière réemploi

Point Fort Environnement

50620 CAVIGNY

N° Vert 0 800 05 33 72

www.smpf50.fr

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

